



**SAINT-HIPPOLYTE**  
BELLE NATURELLE

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT 0946-06-03

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2020, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le **Règlement n°0946-06-03** ayant pour objet la modification du bassin de taxation à l'annexe B du Règlement 946 06 .

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 septembre 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 14 septembre 2020.

Marie-Ève Huneau, avocate  
Greffière